RÉGION DE BRUXELLES - CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT
Place Antoine Gilson, 1 Tél. 02/ 674.74.30
1170 BRUXELLES

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST
GEMEENTE WATERMAAL-BOSVOORDE
Antoine Gilsonplein, 1 Tel. 02/ 674.74.30
1170 BRUSSEL

Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 24 juin 2025 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS : BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/32101-25	Monsieur STRUYVEN	Rue Middelbourg 55 transformer et rénover une maison unifamiliale en 2 appartements	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
2.	09:30	PU/32035-24	Monsieur et Madame THUIN	Avenue des Mûriers 9 transformer une habitation unifamiliale en un immeuble de rapport de 2 logements, avec la réalisation d'une extension et d'une lucarne et l'aménagement d'une terrasse au 2ème étage	X	dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
3.	10:10	PU/32089-25	Madame CASTLEFORD	Avenue de Tercoigne 19 rénover une maison unifamiliale	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)

4.	10:30	PU/31953-24	Monsieur MEUNIER	Chaussée de La Hulpe 246 transformer et construire un niveau d'habitation supplémentaire	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
5.	10:50	PU/32081-25	Monsieur et Madame NEVE de MEVERGNIES	Drève des Weigélias 40 étendre l'habitation, transformer la remise en cabinet de kiné, régulariser une isolation de façade visible de l'espace public et abattre 5 arbres	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
6.	11:20	PU/32084-25	Madame HAINE	Rue des Mérisiers 57 régulariser le remplacement de châssis, la construction d'un petit volume arrière, la création d'une lucarne arrière, l'installation d'une terrasse au R+1, la modification de baies, l'enduit de ton jaune en façade arrière, transformer la terrasse en R+1 et réaménager l'intérieur	X	dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

7.	11:40	PU/32085-25	Madame WOZNIAK	Place Léopold Wiener 15 régulariser la séparation d'un commerce et d'un logement	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.36 §1 2° du titre VI du RRU (enseigne ou la publicité associée à l'enseigne placée parallèlement à une façade ou à un pignon en zone restreinte)
PAUSE SANDWICHES : 12h00-12h45						
8.	12:45	PU/31834-23	Monsieur ANDRY	Avenue des Naïades 19 mettre en conformité un immeuble de logements et créer deux lucarnes pour régulariser un logement situé dans les combles	x	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)
9.	13:00	17/PFD/1929159/	BELL TOWER	Jagersveld Réhabiliter l'église Saint-Hubert : Maintenir le culte et aménager des équipements collectifs au rez-de-chaussée et des logements aux étages, construction d'un bâtiment annexe de logements (5) derrière l'église existante. Objet de la demande initial: Réhabiliter l'église Saint-Hubert : Maintenir le culte et aménager des équipements collectifs au rez-de-chaussée et des logements aux étages, construction d'un bâtiment annexe de logements (6) derrière l'église existante.	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)